



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 37450

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de bien vouloir lui faire connaître les mesures susceptibles d'être prises afin d'améliorer l'information des jeunes sur les activités de sapeur-pompier volontaire.

Texte de la réponse

Parallèlement à toutes les mesures prises pour encourager et fidéliser les sapeurs-pompiers volontaires, les bureaux du volontariat des services d'incendie et de secours, mettent en oeuvre tous les moyens actuels en matière de communication pour inciter et mieux faire connaître les activités de sapeur-pompier volontaire. Les sites Internet des services départementaux d'incendie et de secours mais également du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales consacrent également largement leurs pages au volontariat. De plus, en partenariat avec la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, le ministère de l'intérieur finance depuis l'année 2003 une campagne de promotion du volontariat au sein de la caravane publicitaire du tour de France cycliste. Lors du dernier congrès national des sapeurs-pompiers, qui s'est tenu à Rennes du 2 au 4 octobre 2008, Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a fixé des orientations « d'urgence » relatives au renforcement de l'attractivité financière du volontariat et à l'allégement des programmes de formation, tout en favorisant la validation des acquis de l'expérience. Ces orientations devront être analysées et discutées avec les élus, pour s'assurer de la compatibilité du coût de ces mesures avec le budget des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). En 2009, un projet de décret sera présenté à la Conférence nationale des services d'incendie et de secours. En outre, la création de la commission « ambition volontariat », a été annoncée par la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, lors du dernier congrès national des sapeurs-pompiers à Rennes du 2 au 4 octobre 2008. Cette commission, en partenariat avec les associations d'élus et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, est chargée de mener une réflexion prospective. Une étude conjointe DSC/DPS (direction de la sécurité civile/délégation à la prospective et à la stratégie) a été confiée au cabinet MANA, associé au laboratoire LARES de l'Université de Haute Bretagne, sur les aspects sociologiques du volontariat sapeur-pompier au regard de la société civile, du monde de l'entreprise, du travail et des SDIS. Le comité de pilotage de cette étude, composé de représentants de la DSC, de la DPS, de l'Assemblée des départements de France (ADF), de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), de SDIS s'est réuni pour la première fois le 28 janvier 2009. Il a pour mission, dans un délai de 3 mois, d'établir un état des lieux approfondi du volontariat sapeur-pompier en France et, à 6 mois, de fournir des éléments pour une réflexion prospective à l'horizon 2015. Les contours de l'étude sociologique relative au volontariat des sapeurs-pompiers ainsi que la méthodologie de travail ont été validés. Elle sera notamment menée au moyen d'échanges auxquels seront conviés des sapeurs-pompiers volontaires en activité, des anciens sapeurs-pompiers volontaires ayant quitté les rangs après une activité de courte durée et des sapeurs-pompiers volontaires « potentiels », (jeunes de moins de 30 ans, étudiants et associatifs). Des entretiens avec des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires, l'utilisation de questionnaires, compléteront le dispositif. En présence de représentants de l'ADF, et de directeurs

de SDIS, une liste de 8 départements susceptibles de participer à cette étude a été établie. Ils ont été choisis selon des critères géographiques, les sept zones de défense devant être couvertes, de classement de SDIS et de typologie, les départements retenus devant être représentatifs de la problématique du volontariat. Ces départements sont le Rhône, les Alpes-Maritimes, les Côtes-d'Armor, la Dordogne, la Lozère, la Nièvre, l'Oise et le Haut-Rhin. Ils seront sollicités pour participer à cette étude sous tous ses aspects.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37450

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10618

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2896